

DES ENJEUX FORTS POUR MARSEILLE

Signature de la charte de mutualisation

Mis en ligne le vendredi 13 juillet 2012



Signature de la Charte de Mutualisation des contingents réservataires.

Le 11 juillet 2012 a été signée à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, la charte de mutualisation des contingents de logements sociaux réservés, entre l'Etat, la Ville de Marseille, le Conseil Général, la Communauté Urbaine MPM et Action Logement. Cette charte permet de faciliter les relogements liés aux opérations de rénovation urbaine conventionnées avec l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) et pilotées par le GIP Marseille Rénovation Urbaine.

Marseille Rénovation Urbaine

Immeuble CMCI

2 rue Henri Barbusse

13001 Marseille

Tél. : 04 91 14 56 70

Nous contacter par courriel

<http://www.marseille-renovation-urbaine.fr/toutes-les-actualites/actualite-23.html>